

Séance régulière du 6 août 2007

À cette assemblée régulière tenue le sixième jour du mois d'août de l'an deux mille sept, étaient présents, Monsieur Yvan Leblond, maire, Madame et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Clément Marcoux
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Ghislain Pouliot
Monsieur Claude Poulin (absent)
Madame Myriam Drouin*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Après lecture de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

Acceptation des procès verbaux

L'acceptation du procès verbal de la séance régulière du 9 juillet 2007 est reportée à la séance du mois de septembre.

Vérification des comptes du mois

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les comptes du mois s'élevant à 75 241,43\$ soient acceptés et payés tel que présentés. (Documents annexés).

Je soussignée Nicole Thibodeau, directeur-général de la Municipalité de Scott, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors de cette session ordinaire du mois de juillet 2007 est disponible.

Autorisation de signatures

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot

2152-08-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Monsieur Yvan Leblond et Madame Nicole Thibodeau, respectivement maire et directeur-général à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents légaux et autres se rapportant à la construction de la Bibliothèque municipale. De plus, Monsieur Clément Marcoux, conseiller, est mandaté pour représenter le conseil et prendre les décisions aux réunions de chantier concernant la construction de la Bibliothèque municipale.

Pétition pour la sauvegarde du dos d'âne dans la 10^e Rue et prolongation

CONSIDÉRANT la pétition des résidants de la 10^e Rue pour la sauvegarde du dos d'âne installé dans cette rue;

CONSIDÉRANT que les résidants demandent de maintenir l'emplacement de ce dernier et que la durée de l'installation soit du 15 mai au 31 octobre;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy.

2153-08-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le dos d'âne peut demeurer dans la 10^e Rue jusqu'au 30 septembre conditionnellement à ce que celui ci soit déplacé.

Suivi du dossier concernant la plainte pour le bruit au 374 route du Président-Kennedy

Suite à une vérification concernant la plainte reçue rapport au bruit occasionné par l'utilisation du garage pour fins commerciales

2154-08-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la municipalité ne poursuivra pas sa démarche après vérification, cette plainte est isolée.

Puit M. Michel Beaulieu

Dossier demeure à l'étude.

Demande Rue Roy

Une demande a été déposée pour que des travaux d'élévation soient effectués au rond point dans la rue Roy.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux.

2155-08-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les travaux ne sont pas prévus au budget. Une étude établissant les coûts sera faite lors des prochains budgets. Les priorités de travaux pour les chemins seront alors établis. Un suivi sera fait auprès des 2 propriétaires concernés.

Vente de l'unité d'urgence et du tracteur à pelouse gris

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit aller en soumission pour se départir de ses biens.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot.

2156-08-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la municipalité ira en soumission pour se départir de l'unité d'urgence ainsi que du tracteur à pelouse gris.

Demande Gaétan Plante

Le propriétaire demande l'autorisation au conseil pour déplacer son entrée pour que celle ci soit face à son garage.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier.

2157-08-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la municipalité accorde l'autorisation à Monsieur Plante de déplacer son entrée à ses frais.

650, route Kennedy

Le propriétaire demande l'autorisation d'ajouter une deuxième entrée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy.

2158-08-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le propriétaire du 650, route Kennedy doit faire une demande au Ministère des transports pour obtenir l'autorisation et que l'ajout de son entrée sera à ses frais.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Clément Roy à 20 : 02 hres.

Yvan Leblond, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier